

BUREAU DU CONSEIL SYNDICAL COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 20 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 20 juin à 18h30, le bureau du conseil syndical du SAGEBA s'est réuni à la salle du conseil municipal de la mairie de Morienvall, à la suite de la convocation qui lui a été adressée.

Membres en exercice : 10

Présents : 6

Etaients présents :

Représentants de la CCPV : M. HAUDRECHY (président), M. PROFFIT

Représentants de la CCRV : M. DAVIN (1^{er} vice-président / communication)

Représentants de l'ARC : M. VERDRU, M. PICART

Représentants des communes : M. MICHALOWSKY

Pouvoirs : M. GAGE à M. HAUDRECHY

Invités : M. PARMENTIER, président de la commission locale de l'eau de l'Automne, M. ARNOULD, vice-président de la commission locale de l'eau de l'Automne

Excusés : M. BATON, M. COMMERE, M. GAGE

Absent : M. LECAILLON

Echanges amont

Monsieur PROFFIT souhaite éclaircir le rôle de la CLE vis-à-vis du SAGEBA.

Selon lui, la CLE délègue au SAGEBA les missions et le président du SAGEBA gère à sa façon.

Il souhaite que le président du SAGEBA soit bien le président du SAGEBA et non la CLE.

Monsieur ARNOULD explique que la CLE confie la mise en œuvre du SAGE au SAGEBA. Et la CLE en assure par la suite le contrôle de sa bonne mise en œuvre.

Sur le volet financier, les financements dédiés à cette mise en œuvre et perçus par le SAGEBA sont conditionnés par l'équipe technique du SAGEBA dédiée à cette mise en œuvre.

A ce titre, les financeurs peuvent demander au SAGEBA de rembourser les avances perçues pour le financement d'une équipe technique aujourd'hui vacante pour moitié.

Si le contrat signé avec les financeurs n'est pas respecté, des mesures ad hoc seront prises.

Dans ce sens, monsieur ARNOULD rappelle le contenu des échanges tenus avec la directrice territoriale de l'agence de l'eau Seine Normandie (AESN) le 8 juin dernier.

L'AESN a priorisé les subventions des postes techniques au SAGEBA au regard des enjeux du bassin et de la qualité de travail réalisé par l'équipe jusque-là. Or, l'AESN fonctionne avec un nombre total fixe d'animateurs. La demande de subvention d'animateurs par les collectivités territoriales / structure est supérieure à ce nombre fixe.

Si le renouvellement de ses deux postes techniques n'est pas prioritaire pour le SAGEBA, les subventions pour ces deux postes seront donnés ailleurs sans certitude de les voir revenir au SAGEBA plus tard.

Le président de la CLE rajoute que demain ce sera une obligation mais avec moins de subvention. C'est au SAGEBA d'analyser ses pertes et profits.

En complément, la CLE n'est en aucun cas là pour décider et gérer le SAGEBA. La CLE est là pour contrôler la bonne mise en œuvre du SAGE.

Sur le volet des aires d'alimentation de captage, il est rappelé la dynamique actuelle des communes et des privés alors que la structure porteuse du SAGE réfléchit.

Le président de la CLE souhaite clarifier qu'il n'intervient pas à la place du président du SAGEBA. Cependant, en tant que président de la CLE, il travaille en lien direct avec l'animatrice du SAGE basée au SAGEBA. Le SAGEBA étant la structure porteuse du SAGE désignée par la CLE, il semble normal que la CLE soit présente dans les débats et décisions prises concernant l'avenir du SAGEBA, et donc du SAGE.

Monsieur PROFFIT souhaite que le président du SAGEBA soit respecté et que la CLE n'intervienne pas dans la gestion du SAGEBA.

Le président de la CLE partage les pressions subies par le président du SAGEBA. Son rôle, si le président du SAGEBA le lui demande, est de lui donner des éléments pour résister à ces pressions.

Le président du SAGEBA explique qu'il freine les décisions, telles que le renouvellement de poste pour voir si des économies sont possibles.

Pour le président de la CLE, économie ne veut pas dire moins de dépenses mais des dépenses plus efficaces. De plus, la quantité de travaux / réalisations au SAGEBA dépend de l'argent mis en face, par le SAGEBA lui-même et lui seul.

L'action effective du SAGEBA dépend de la volonté politique de mettre l'argent nécessaire en face.

Aujourd'hui, il est nécessaire d'assumer le fait que les cotisations du SAGEBA ne sont pas plus élevées qu'ailleurs.

Le SAGEBA est très apprécié de l'AESN, il est indispensable d'en profiter tant que c'est le cas.

Le rôle de la CLE est de maintenir le SAGEBA éveillé et tirer les signaux d'alarmes quand cela est nécessaire.

En complément, le vice-président de la CLE ajoute que les autres syndicats portant des SAGE avancent, tels que le syndicat de la Nonette et Oise-Aronde, sans se poser de question.

Au regard de l'importance que prennent aujourd'hui les affaires liées à l'eau, il est certain que nous devons demain en faire beaucoup plus et ce beaucoup plus sera alors obligatoire.

Sur un volet financier, l'AESN fait aussi face à de plus en plus de demandes des SAGE qui avancent et des intercommunalités s'investissant sur ces questions par des demandes d'animateurs.

Sur un volet réglementaire, la DDT est membre de la CLE. Elle imposera et fera intervenir le préfet.

Nous perdrons alors le contrôle.

Le président de la CLE rajoute que lorsque des plaintes sont formalisées à l'AESN sur le manque de moyens pour faire ce qui est à faire, l'AESN regarde l'ensemble des subventions versées et le reste à charge du SAGEBA.

Depuis l'alerte donnée à l'été dernier, la CLE s'est mobilisée et impliquée dès que sollicitée par le SAGEBA, par exemple lors de la réunion stratégique organisée par le SAGEBA le 16 juin.

Le vice-président de la CLE termine les échanges en partageant son sentiment d'atterré ressenti à la fin de la réunion avec l'AESN le 8 juin dernier. Si aucun changement de cap n'est pris par le SAGEBA, le risque d'aller droit dans le mur est imminent.

1. DBM POUR L'EMERGENCE DU GIEE VALDI SUR L'AIRE D'ALIMENTATION DE CAPTAGE VAUCIENNES - VAUMOISE

Pour participer à la mise en œuvre du plan d'actions de l'aire d'alimentation de captage (AAC) Vauciennes - Vaumoise, les agriculteurs du territoire souhaitent se fédérer dans un groupe d'intérêt économique et environnemental (GIEE).

Pour se faire, une première d'étape dite d'émergence est lancée.

Le montage financier est le suivant :

	Coût € TTC
Réalisation du diagnostic et émergence du GIEE	25 200
Subvention de l'agence de l'eau Seine Normandie	20 160
Co-financement de la commune de Vauciennes	1 860
Co-financement de la commune de Vaumoise	1 860
Participations des 11 agriculteurs	1 320

Le SAGEBA est le porteur administratif de l'action. Ce sera une opération financière blanche pour le SAGEBA.

2. DBM POUR LE TRANSFERT DE DEPENSES DE LA SECTION INVESTISSEMENT A LA SECTION FONCTIONNEMENT CONCERNANT LES ETUDES NON SUIVIES DE TRAVAUX

Les dépenses liées à des études ou analyses n'étant pas suivies de travaux doivent être imputées en section de fonctionnement.

Or, le SAGEBA les a toujours imputées en section d'investissement.

La trésorerie demande de procéder aux transferts des fonds (dépenses et recettes) pour l'ensemble de ces études.

Les fonds seront transférés à partir du 28 juin 2022.

1. suivi piézométrique :

9 073,60€

2. réseau de mesures 2021-2022 :

25 824€ (après déduction des factures déjà mandatées avant le 28 juin)

3. programme de suivi des travaux au Berval :

11 571,82€ (après déduction des factures déjà mandatées avant le 28 juin)

4. programme de suivi des travaux Moise et Noir :

1 000€

3. DBM POUR LA REGULARISATION DES DEPENSES IMPREVUES

A la suite des décisions budgétaires modificatives, le montant des dépenses imprévues voté au BP 2022 doit être régularisé pour satisfaire la règle budgétaire suivante : les dépenses imprévues ne doivent pas excéder 7.5% des dépenses réelles prévisionnelles des sections.

4. DBM POUR LES TRAVAUX DE REMEANDRAGE DE LA STE MARIE

Des travaux de reméandrage de la Ste Marie, identifiés dans le PPRE¹ 2022-2026 mais non retenus dans la programmation opérationnelle des élus, pourront se faire par le biais d'un mécénat.

HELVETIA souhaite investir sur le bassin de l'Automne. La propriétaire étant d'accord, les travaux pourront se réaliser en 2022 à la suite d'une convention tripartite.

Le SAGEBA reste maître d'ouvrage.

Le montant des travaux est estimé à 20 000€ TTC, à la charge complète du mécène.

¹ PPRE : programme pluriannuel de restauration et d'entretien des cours d'eau et zones humides

Le bureau souhaite que soit détaillé le type de travaux et leur localisation au prochain conseil syndical.

5. TRAVAUX DU PPRE EN 2022 & DEVIS COMPLEMENTAIRE POUR L'ETUDE FAUNE-FLORE

A. Report des travaux de la tranche 1 du PPRE 2022-2026

Plusieurs freins pour la réalisation des travaux de la première tranche 2022 du PPRE sont rencontrés.

Freins réglementaires :

Une DIG² est obligatoire pour la réalisation des travaux rivières. Avant de l'obtenir, le PPRE doit passer en CODERST (prévu le 29 juin 2022) puis faire l'objet d'un arrêté préfectoral.

Les travaux rivières ne peuvent plus être réalisés après le 15 octobre.

Freins techniques :

Les résultats de l'étude faune-flore en cours seront rendus fin août. Selon les résultats, des demandes de dérogations aux services de l'Etat devront être demandées. Le délai d'instruction par les services de l'Etat est de trois mois.

Les premiers retours du bureau d'études identifient déjà un besoin de telles demandes pour certains secteurs de travaux.

Freins marchés publics :

Avec les incertitudes réglementaires et techniques, le marché public pour la réalisation des travaux de la tranche 1 serait proposé tel que : 3 000€ en tranche ferme pour la recharge de granulats (pas besoin d'étude faune flore) et plus de 25 000€ en option levée au dernier moment selon les retours des services de l'Etat et les résultats de l'étude faune flore.

Au vu de ces freins, le bureau propose de reporter les travaux de la tranche 1 du PPRE 2022-2026 initialement prévu en 2022 et l'année 2023.

Les tranches 1 et 2 seront donc réalisés en 2023.

B. Devis complémentaire de l'étude faune flore pour la tranche 1 du PPRE 2022-2026

Le bureau d'études Rainettes, en charge de l'étude faune flore en cours sur les sites de travaux prévus en tranche 1 propose un devis complémentaire.

Ces compléments comprennent des passages pour la famille des chiroptères et des reptiles.

En effet, des éléments bibliographiques soulèvent ces enjeux sur certains des sites de travaux.

Le bureau accepte le devis de 4 380€ TTC, subventionné à 80% par l'agence de l'eau Seine Normandie.

6. AVANCEMENT SUR LA CONSTRUCTION DE LA STRATEGIE POUR L'ENTRETIEN DES RIVIERES

Le président explique qu'un courrier sera envoyé aux riverains leur informant de leurs obligations en matière d'entretien des rivières. Il souhaite soumettre le courrier aux membres du bureau.

A la place, les élus proposent d'échanger sur ce qui est entendu par stratégie.

L'équipe technique explique qu'il s'agit justement au politique de la construire. L'enjeu principal est que l'entretien de la rivière soit effectif et réalisé au regard des bonnes pratiques, tout en permettant de réduire, si possible, les coûts pour le SAGEBA.

En effet, la responsabilité de l'entretien en terme réglementaire est complexe et jusqu'ici, le SAGEBA réalisait l'entretien.

Il est proposé :

- D'envoyer un courrier d'informations aux riverains. Le courrier sera envoyé aux EPCI membres pour validation
- Essayer la mise en demeure lorsque l'entretien n'est pas réalisé.

² DIG : déclaration d'intérêt général

- Doubler le courrier aux mairies

7. POINT SUR LES POSTES D'ANIMATEURS VACANTS AU SAGEBA

Le président reprend un historique. Le renouvellement des deux animateurs (zones humides et captages) a été annulé en février 2022 par sa décision.

Concernant le poste zones humides, le président était jusqu'à aujourd'hui réticent, par peur d'impacter les finances du SAGEBA.

Le 8 juin 2022, le président et vice-président du SAGEBA ainsi que le président et vice-président de la CLE ont rencontré la directrice territoriale de l'agence de l'eau Seine Normandie.

La directrice a expliqué que renouveler les postes permettrait au SAGEBA plus de recettes qu'un non-renouvellement ou une mutualisation de poste rivière / zones humides, comme souhaité. La directrice explique pourquoi :

- Un forfait annuel de fonctionnement de 8 000€ est versé pour chaque animateur subventionné et en poste
- La subvention du poste « animateur rivière » bénéficie depuis le 1er janvier 2021 d'une bonification de 30% (subvention de 50 à 80%) pour travailler sur le volet « continuité écologique ». Ce choix relève des syndicats. En cas de mutualisation avec le poste zones humides, l'animateur rivière n'aura plus un temps suffisant pour se consacrer au volet « continuité écologique », temps engagé par la structure lors de sa demande de subvention. La bonification sera levée.

Le président accepte de renouveler le poste d'animateur zones humides. Pour le poste d'animateur captage, le président prendra sa décision après la réunion prévue avec la CCVP et l'AESN le mardi 21 juin 2022.

Le 1^{er} vice-président répond au président qu'il ne souhaite pas attendre cette réunion, le SAGEBA décidant et non la CCPV.

Le président souhaite que l'animateur captage soit recruté à partir d'un BAC +2 et non BAC + 5. Le président de la CLE lui propose d'indiquer sur l'offre « niveau BAC + 5 ».

Le président de la CLE rappelle que l'agence de l'eau Seine Normandie était assez énervée lors de la dernière rencontre par la décision de non renouvellement. De plus, il rappelle qu'une absence d'embauche n'a jamais permis de renouveler un fond de roulement, comme répété à plusieurs reprises depuis novembre 2021.

Le président répond que cette situation l'a perturbé et qu'il a préféré prendre du temps pour faire, selon lui, les choses correctement.

8. POINT D'INFORMATION SUR LE RECRUTEMENT D'UN STAGIAIRE « VALORISATION DU PLAN D' ACTIONS DE L'AIRE D'ALIMENTATION DE CAPTAGE VAUCIENNES - VAUMOISE »

Guillaume MALECKI est arrivé en stage au SAGEBA le 13 juin pour une durée de trois mois.

Compte-tenu de la durée du stage, les objectifs initiaux ont été réduits à l'aire d'alimentation de captage Vauciennes - Vaumoise (n'incluent plus l'aire d'alimentation de captage d'Auger St Vincent).

Il présentera son stage au prochain conseil syndical du SAGEBA.

Les élus l'ayant rencontrés sont entièrement satisfaits.

Le président de la CLE rappelle qu'il est stagiaire bac + 4.

9. QUESTIONS DIVERSES

Le vice-président à la CLE demande des informations sur l'avancement de la stratégie du SAGEBA et la construction de ses scénarios financiers.

Il rappelle que l'agence de l'eau seine Normandie a proposé de subventionner un audit complet (financier, gouvernance et technique).

Le président répond qu'il serait intéressant de mettre en place des commissions pour travailler sur cela, entre le bureau du SAGEBA, les élus de la CLE et autres élus motivés.

La séance s'est levée à 20h45

Document joint :

- PPT